



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenu 11 septembre, 2018 à 19h00 au bureau municipal de L'Isle-aux-Allumettes.

À laquelle étaient présent son Honneur le maire Winston Sunstrum et les conseillers Pat Tallon, Roger Lavoie, Mariette Sallafranque, Pat Montgomery, Nancy McGuire et Louis Lair.

1. **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Vérification de présences**

Tous sont présents.

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

201-18/09

Proposé par le conseiller Lavoie d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

202-18/09

Proposé par le conseiller Lavoie que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août, 2018 soit modifié et accepté tel que présenté.

POUR
Mariette Sallafranque
Louis Lair
Roger Lavoie

CONTRE
Pat Montgomery
Pat Tallon
Nancy McGuire

Maire vote en faveur.

Adoptée à la majorité

6. **Questions du public**

Richard Martineau et Olive Kamanyana:

- Candidat de la Coalition Avenir Québec donne une brève présentation sur leur vision.

Lorna Agnesi:

- Demande si un système septique peut être installé pour une roulotte au 14 Ch. O'Brien Bay et pourquoi?
- Demande de considérer la modification du règlement.
- Demande une mise à jour avant l'été prochain.

Gene O-Brien:

- Demande qu'est-ce que la municipalité va économiser en installant des compteurs d'eau
- Demande quand le règlement pour l'installation des compteurs d'eau a été adopté?
- Demande s'il y avait une consultation publique?
- Demande si une copie du Règlement pour l'installation des compteurs d'eau a été envoyée à tous les résidents?
- Demande d'obtenir une copie du Règlement pour l'installation des compteurs d'eau



No de résolution
ou annotation

- Conteste le montant de discussion qu'il y avait concernant le règlement sur l'installation des compteurs d'eau.

Colleen Fleming:

- Donne un rapport sur la livraison des paniers de bienvenues pour les nouveaux résidents,
- souligne les propriétaires d'entreprises locales, remercie le personnel administratif municipal, et offre ses services pour le programme de panier de bienvenues 2019.

Maureen Stencil:

- Conteste la Loi et les règlements des bâtiments pour la construction d'un hangar.
- Donne une brève explication de son conflit avec son voisin et montre des photos au Conseil.
- Demande si elle doit utiliser son propre avocat et quelles sont les étapes suivantes?
- Demande une copie du règlement de construction.

Monsieur et Madame Rivet

- Explique que les fossés au 155 ch. Desjardinsville ne sont pas entretenus et de l'eau entre dans leur sous-sol.
- Conteste une facture qui lui a été envoyée par la municipalité pour les services d'incendie pour avoir brûlé pendant une interdiction de feu.
- Demande qui a téléphoné au 911?

7. Correspondance

- Lettre de demande d'un résident - pour l'achat de biens municipaux
- Lettre de demande de Résidence Meilleur – Site web
- Lettre de remerciement de Résidence Meilleur
- Lettre de remerciement d'un résident pour un don de deuil à la Résidence Meilleur en leur nom
- Invitation à l'association Congrès québécoise d'urbanisme
- Lettre de soutien de la municipalité de Waltham - résolutions
- Demande de don pour un tournoi de golf des Chutes Coulonge
- Lettre de demande d'un résident pour le remplacement d'un ponceau

8. Rapports des comités

Administration

La conseillère Sallafranque, présidente d'administration, donne un rapport verbal.

203-18/09

Des services de médiation - Mamot

Proposé par la conseillère Sallafranque que la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes engage dans les services de médiation de Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Adopté

Demande de subvention FCM

Transféré à la prochaine réunion du comité.

Demande de Le Ministère des Transports du Québec pour l'utilisation de la débroussailleuse

Transférée à la prochaine réunion du comité.

Offre d'achat des lots numéro 6676-44-3730 et 6676-45-0663

Transféré à huis clos.

Appel d'offres pour contracter des services pour le nettoyage

Transféré à huis clos.



No de résolution
ou annotation

204-18/09

Sécurité publique

Le conseiller Tallon, président de la Sécurité publique, donne un rapport verbal.

Étude de faisabilité des services d'incendie

Proposé par le conseiller Tallon que la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes soit intéressée à inviter la municipalité de Waltham à se joindre aux services d'incendie de Pontiac Ouest, et d'entrée en négociations, en attendant l'accord des municipalités de Chichester et de Sheenboro.

Adopté

205-18/09

Entente d'aide mutuelle avec les Services d'incendie de la Municipalité de Campbell's Bay et Litchfield

Proposé par le conseiller Tallon de signer une entente d'entraide avec les Services d'incendie de Campbell's Bay et de Litchfield pour l'utilisation de leur camion échelle pour répondre aux bâtiments à haut risque et de donner l'autorisation à la directrice générale par intérim et le maire de signer les documents nécessaires.

Adopté

206-18/09

Entrez dans la médiation avec la municipalité de Waltham

Proposé par le conseiller Tallon d'entrer en médiation avec la municipalité de Waltham pour une discussion sur l'accord d'entraide pour les services d'incendie.

Adopté

207-18/09

Les services d'ambulance dans le village de Chapeau

Proposé par le conseiller Tallon d'approcher les services d'ambulance pour obtenir les détails des plans futurs pour les services, situés sur la rue Rochon.

Adopté

Travaux publics

Le maire Sunstrum donne un rapport verbal.

208-18/09

Appel d'offres pour les plans et devis et les services de supervision pour le programme PIIRL

Proposé par le conseiller Lavoie d'aller en appel d'offres pour les plans et devis et des services de surveillance pour les routes identifiées dans le programme PIIRL.

Adopté

209-18/09

Modification du règlement pour l'installation des compteurs d'eau

Proposé par la conseillère Sallafranke que le personnel fournisse au conseil une liste des résidents qui ont des caves non chauffées ou des situations qui pourraient interférer avec l'installation des compteurs d'eau.

Adopté

210-18/09

Remplacement de véhicule – Camionnette des travaux publics

Proposé par le conseiller Lavoie pour acheter un F250 XL de Shawville Ford pour 40,243.00 \$ avant les impôts, TPS 2,012.15 \$, TVQ 4,014.24 \$.

Adopté

211-18/09

Remplacement de véhicule - inspecteur municipal

Proposé par le conseiller Montgomery de louer un véhicule pour l'inspecteur municipal pour les 5 prochains mois.

Adopté

212-18/09

Vente du chasse-neige municipal

Proposé par le conseiller Lair de vendre l'essieu unique et la camionnette des travaux publics, dans les 30 prochains jours ou le plus tôt que possible.

Adopté

Appel d'offres pour acheter un camion à essieu unique

Proposé par le conseiller Lair d'acheter un camion à essieu unique âgée de 2-3 ans, y compris tous les spécifications et les pièces jointes nécessaires pour le département des travaux publics et d'inclure le camion à double essieu comme une partie du contrat de vente. Et d'autoriser la DG de transférer la propriété à une organisation privée.

POUR
Mariette Sallafranque
Pat Montgomery
Louis Lair
Nancy McGuire

CONTRE
Pat Tallon
Roger Lavoie

Le maire vote contre la motion.

Le maire exerce son autorité, selon l'art. 142 du Code municipal de Québec et refuse de signer, sceller et d'exécuter cette résolution. Pour les raisons suivantes:

- Il n'y a pas de raison rationnelle pour la négociation d'un camion charrue usagée pour un autre camion de charrue usager.
- La directrice générale, qui est en congé de maternité, la directrice générale par intérim, et le contremaître des travaux publics ont recommandé de ne pas vendre le camion à double essieu. Une recommandation qui est supportée par les opérateurs de la municipalité.
- Les conseillers municipaux qui soutiennent cette résolution ne possèdent pas l'expertise, l'expérience ou les compétences en déneigement des routes municipales.
- Les opérateurs ont informé la municipalité que le camion à double essieu est en bon état et est bon pour les travaux dans notre municipalité.
- Le maire estime que cette motion est motivée par une vendetta, plutôt que la prise de décision rationnelle et objective.
- Le maire estime que les raisons pour la vente du camion à doubles essieux sont faibles.
- Conseil a accepté d'entrer en service de médiation avec le MAMOT.

214-18/09

Motion de conserver la possession et l'utilisation d'un camion à double essieu

ATTENDU que La municipalité de L'Isle-aux-Allumettes (la municipalité) est en possession d'un camion tandem à double essieu (le camion), y compris tous les équipements nécessaires, les pièces jointes, harnais, etc. requis par cette municipalité pour effectuer une variété de travaux routiers dans la municipalité, y compris, mais sans s'y limiter déneigement, le sablage des rues, l'application d'eau et de suppresseur de poussière sur nos rues;

ATTENDU que, Quand on envisage un changement dans les pratiques opérationnelles d'un personnel / service ou dans l'équipement utilisé par un personnel / service dans l'exécution de ses tâches et responsabilités, il est une saine gestion de consulter et d'inviter, d'examiner, et de respecter la contribution du personnel / département qui seront touchés par le changement;

ATTENDU que la décision de vendre le camion a été prise sans aucune consultation préalable ou de contribution des services des travaux publics;

ATTENDU que suite à la décision de s'en débarrasser du camion, lors d'une réunion entre les membres du conseil et le personnel des travaux publics, le personnel des travaux publics a été unanime à recommander que la municipalité conserve la propriété et l'utilisation du camion;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que la Directrice générale a présenté un rapport au conseil qui comprend une recommandation de conserver la possession du camion et de continuer à l'utiliser dans l'exécution des travaux routiers dans la municipalité;

ATTENDU que l'équipage des travaux publics a présenté une recommandation que la municipalité conserve la possession du camion et de l'utiliser pour effectuer les travaux de voirie dans la municipalité pour les raisons suivantes:

- Le camion a une boîte à profil bas qui peut être facilement chargé;
- Il est un camion plus lourd et plus efficace pour le déneigement;
- Il est mieux équipé pour le réservoir d'eau et le déneigement;
- Il possède d'un système « attache rapide » pour la fixation de la boîte à la ponceuse et la lame de la neige;
- Le camion est automatique et très polyvalent;
- Mécaniquement, il est sain et certifié pour la route;
- Il est utile dans l'exécution de petites tâches, par exemple; fossés / ponceaux;
- Peut être utilisé comme une benne supplémentaire sur le site de transbordement lorsque les bennes sont remplies;

ATTENDU que le camion est en bonne forme et il n'y a pas de problèmes majeurs prévus qui ont besoin d'attention dans les prochaines années

ATTENDU qu' il n'y a pas d'hypothèques ou sommes à payer pour le camion;

ATTENDU que comme dans tous les commerces de véhicules, il est peu probable que la municipalité recevra pleine valeur pour le camion et cela peut potentiellement entraîner des coûts supplémentaires pour nos résidents;

ATTENDU que il est logique budgétairement de conserver et d'utiliser ce camion aussi longtemps, avec de l'entretien et des réparations routines, qu'il reste en bon état;

ATTENDU que dans le futur, si le camion nécessite des réparations majeures que le conseil juge les coûts prohibitifs, à ce moment-là une recommandation par le conseil ou non, de débarrasser le camion pourrait être déposé pour une discussion;

Il est proposé par le conseiller Lavoie que la municipalité conserve la possession du camion tandem à double essieu et continuer à l'utiliser pour effectuer l'entretien des rues de la municipalité, y compris le déneigement sur les routes spécifiées, comme décidé en conseil, ainsi que d'autres travaux routiers en hiver et en été (par exemple, l'application d'eau et la suppression de poussière, le transport de gravier et de matériaux, l'entretien des fossés, installation de ponceaux et réparations diverses, etc.).

POUR
Pat Tallon
Roger Lavoie

CONTRE
Nancy McGuire
Louis Lair
Marianne Sallafranque
Pat Montgomery

Maire vote en faveur.

Défaite sur division.

Marketing

La conseillère McGuire, présidente du marketing, donne un rapport verbal.



No de résolution
ou annotation

Adoption du Règlement VTT pour les routes municipales

Transféré à la prochaine réunion du comité.

Site Web municipal

Transféré à la prochaine réunion du comité.

Famille et Aînés

215-18/09

Achat de chaises pour la bibliothèque municipale

Proposé par la conseillère McGuire d'approuver l'achat de chaises pour la bibliothèque municipale d'un montant de 1 289,88 \$.

Adopté

9. Approbation des comptes

216-18/09

Proposé par la conseillère Sallafranque que les factures soient payées selon la liste présenté.

Adopté

10. Questions du public

Lucas Kaiser:

- Déclare qu'il est satisfait avec le panneau d'interdiction d'incendie qui a été installés.
- Déclare qu'il est satisfait des travaux voiries qui ont été faites sur le rang 4
- Questionne si la municipalité corrige les problèmes de drainage dans les fossés sur le rang 4
- Questionne si la municipalité a un code d'éthique et si la municipalité offre une formation pour leurs employés.

11. Varia

217-18/09

Demande de Résidence Meilleur - ajouter une page sur le site web.

Proposé par la conseillère Sallafranque de permettre à Résidence Meilleur de créer une page sur le site web de la municipalité à titre temporaire, pendant un an ou jusqu'à ce qu'ils aient leur propre site web construit. Résidence Meilleur est responsable de fournir le contenu de la page Web.

Adopté

218-18/09

Demande de financement - tournoi de golf des Chutes Coulonge

Proposé par la conseillère Sallafranque de refuser la demande de financement pour le tournoi de golf des Chutes Coulonge, étant donné que la municipalité a déjà fait un don au Chutes Coulonge et a déjà soutenu deux tournois de golf en 2018.

Adopté

219-18/09

Demande d'un résident - Remplacement d'un ponceau

Proposé par le conseiller Lavoie de remplacer le ponceau à 58 ch Airport. Le résident est responsable du coût du ponceau, la municipalité couvrira le coût de l'installation.

Adopté

CSI rapport de la réunion du comité

Transféré à la prochaine réunion du comité

12. Séance à huis clos

220-18/09

Proposé par le conseiller Lair que la réunion se poursuit à huis clos, 22h50.

Adopté

221-18/09

Proposé par le conseiller Lair de revenir à la réunion en cours, 23h20.

Adopté



No de résolution
ou annotation
222-18/09

Gestionnaire de subventions et de projets municipaux

Proposé par le conseiller Lavoie d'embaucher Emily Chazelas comme gestionnaire de subventions et de projets sous contrat, 21 heures par semaine, pendant 6 mois, à 40,00 \$ par heure.

POUR
Roger Lavoie
Marianne Sallafranque

CONTRE
Louis Lair
Nancy McGuire
Pat Montgomery
Pat Tallon

Maire vote en faveur.

Défaite sur division.

223-18/09

Demande d'un résident - achat de biens municipaux

Proposé par le conseiller Lair de vendre les lots numéros 6676-44-3730 et 6676-45-0663 à M. Keogh pour 1,00 \$, plus le coût du transfert de propriété et les frais de notaire.

Adopté

224-18/09

Appel d'offres pour les services de nettoyage sous contrat

Proposé par le conseiller Montgomery d'aller en appel d'offres pour les services de nettoyage pour l'entretien du bureau municipal, le CLSC et le centre St-Joseph.

Adopté

13. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 2 octobre, 2018 au 19h00 au bureau municipal.

14. Clôture de la réunion

225-18/09

Proposé par le conseiller Lavoie que la séance soit levée à 23h25.

Adopté

Directrice générale - Secrétaire-trésorier par intérim

Maire

I, Winston Sunstrum, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

English version is la Version officielle - La version française est la version officielle